Feuille de route Commerce



Conseil Communautaire du 03 Juillet 2023

Direction du Développement Economique Diversifié et Solidaire



2 axes stratégiques

3 orientations

- Définition d'une politique communautaire en faveur du tissu commercial et artisanal
- Soutien aux emplois de proximité, économie sociale et solidaire et circuits courts de proximité

Une politique commerce à mettre en oeuvre



- 1. Accompagner & Fédérer
- 2. Développement & Urbanisme
- 3. Booster l'investissement





Politique Commerce



Accompagner et Fédérer

Accompagnement des commerçants sur le :

- numérique (ambassadrice du numérique)
- ☐ transition écologique et énergétique
- ☐ développement de leur visibilité

Accompagnement des communes sur le :

- ☐ maintien des « derniers » commerces en centre bourg
- ☐ animation des halles rétrocédées
- implantation des casiers automatiques en centre ou périphérie

Fédérer les acteurs ou :

- ☐ Créer du lien avec les fédérations et syndicats professionnels (tendances, anticipation, proactivité, ...)
- $oldsymbol{\square}$ Accompagner les Unions Commerciales sur le territoire
- ☐ Réseauter avec la création d'un évènement totem annuel (TPE tour, ...)
- → Mise en place progressive d'un Observatoire du commerce, véritable outil d'accompagnement et de prise de décision

Développement et Urbanisme

- Mise en place d'une base de données recensant les opportunités et espaces vacants
- Engager une réflexion sur le stationnement, l'attrait du centre-ville et centre bourg avec les communes
- ? Mise en place d'un droit de préemption sur les fonds et baux commerciaux
- Habiller les locaux vacants

Booster l'investissement

- Politique Aide de soutien aux investissements des Très Petites Entreprises : un dispositif plébiscité et apprécié
- Aide à la rénovation de vitrines (Aide TPE)
- ? Aide au loyer pour les communes dépourvues de commerce de 1 ère nécessité

Guichet unique au service des commerçants

Création d'une Agence de développement du Commerce

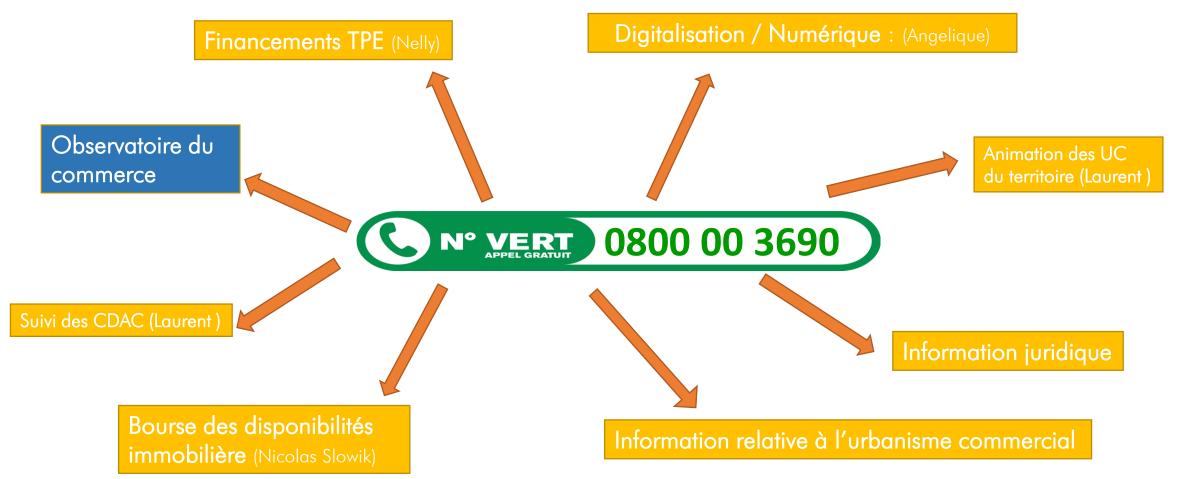
La mise en place de cette politique dédiée au développement du commerce de proximité fait sens à la création d'une agence de développement du commerce.

Cette agence aura pour mission de participer concrètement à la mise en œuvre de la stratégie commerce retenue :

- Elle accueille, renseigne, oriente les commerçants souhaitant s'installer sur le territoire,
- Elle aide à leur maintien et développement,
- Elle contribue au développement du commerce de proximité,
- Elle vise à accroitre l'attractivité du territoire et renforcer la dynamique des centres villes et centres bourgs.

Agence de développement du commerce





Puiser dans le vivier des compétences de la CAPH pour afficher une offre diversifiée aux commerçants.

En amont, communication sur numéro vert : site agglo, UC, relais collectivités (flyers), prospection tél,

Madame X, commerçante à Wallers Arenberg souhaite étendre sa surface de vente



0800 00 3690



Recueil des attentes / récépissé / traçage CRM

Interrogation urbanisme sur faisabilité



Orientation Mme X sur dispositif TPE pour intervention éventuelle



Pédagogie

Réactivité

Confidentialité

Bienveillance



Application

Centralisation des retours à l'agence et/ou mise en relation sur nécessité « technique »/



Restitution à Mme X avec suite à donner / Mise en relation / traçage retour pour analyse future



Feuille de route Commerce



Merci de votre attention

